

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DOUAI - 5952 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 13/03/2026 - 1055 - 2024 B 00198 - 985 371 749 - A&G Trade and Business

F2603/9134
D26/1055

284 B 00 198
1
BILAN SIMPLIFIÉ

13 MARS 2025
N° 2033-A 2025 Page 3

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise

Société A&G Trade and Business

Néant

Adresse de l'entreprise

103 RUE DES ANNELLES

59286 ROOST WARENDIN

Número SIRET *

98537174900013

Durée de l'exercice en nombre de mois *

17

Durée de l'exercice précédent *

0

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				30062025		00000		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028		030				
	Immobilisations financières * (1)	040	5 098	042		5 098		
Total I (5)		044	5 098	048		5 098		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres * (3)	072	991	074		991	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	12 340	086		12 340		
	Charges constatées d'avance *	092	155	094		155		
	Total II	096	13 486	098		13 486		
	Total général (I+II)	110	18 584	112		18 584		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
Capital social ou individuel *				120	100			
Ecart de réévaluation				124				
Réserve légale				126				
Réserves réglementées*				130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131				
Report à nouveau				134				
Résultat de l'exercice				136	10 854			
Subventions d'investissement				137				
Provisions réglementées				140				
Total I				142	10 954			
Provisions pour risques et charges				154				
Total II				156				
Emprunts et dettes assimilées				164				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				166				
Fournisseurs et comptes rattachés				172	7 630			
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				173				
Comptes courants d'associés				175				
Autres dettes				174				
Produits constatés d'avance				176	7 630			
Total III				180	18 584			
Total général (I + II + III)								
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		5 098	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Carly's Car

Désignation de l'entreprise Société A&G Trade and Business

Exercice N clos le
13 0 0 6 2 0 2 5Exercice N-1 clos le
10 0 0 0 0

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218	83 000	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	1	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)			232	83 001	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier - immobilier			242	1 903	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)	243		244		
	Rémunérations du personnel *				250	45 073	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	23 255	
	Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce	255		254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	2	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation	(II)			264	70 232	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	12 769	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	1 915	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	10 854	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	10 854	314
Régistrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)				324	1 915	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-c/s d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprise nouvelle (44 sexes)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art 44 quinquies A)	181		Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989		
	Divers (44 autres sexes)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
				Zone de reconstruction de la défense (44 bissexes)	127		
				Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 bissexes)	991		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	12 769	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	12 769	372

A&G Trade and Business
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au Capital de 100 Euros
Siège Social : 103 rue des annelles
59286 ROOST WARENDIN
985 371 749 RCS DOUAI

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 DECEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq,
Le Trente et Un Décembre,

Monsieur Guillaume COUPEZ, propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de la société A&G Trade and Business, d'une valeur unitaire de 1 € composant le capital social.

Associé unique de ladite société

I- A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT

En sa qualité de seul gérant de la société, Monsieur Guillaume COUPEZ, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes comptables) de l'exercice clos le 30 juin 2025.

En application des dispositions des articles L 232-1 et R 232-1-1 du Code de Commerce, la société étant unipersonnelle, le gérant associé unique est dispensé d'établir un rapport de gestion.

II- A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025
- L'affectation des résultats de cet exercice
- Approbation des rémunérations versées au dirigeant

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025 tels qu'il les a établis et qui se traduisent par un bénéfice de 10 853.85 €.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice : 10 853.85 €

Affectation :

- Au poste « réserve légale » pour un montant de 10 €
- Au poste « autres réserves » pour un montant de 10 843.85 €.

Conformément aux dispositions de la Loi 47 du 12 Juillet 1965, l'assemblée déclare qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés au titre des trois exercices précédents.

[...] Fin de l'extrait

Pour extrait certifié conforme.

Fait pour valoir et servir ce que de droit.

A ROOST WARENDIN

Le TRENTE ET UN DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ,

Monsieur Guillaume COUPEZ

